

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2011

Le conseil municipal, lors de sa séance du 21 septembre 2011, après en avoir délibéré ;

- ✚ **INFORME** de ne pas être pas contre la demande formulée par Monsieur le Directeur de la Société LAFARGE GRANULATS OUEST en vue d'obtenir **l'autorisation de renouveler et d'étendre l'exploitation de la sablière du Bossu** (rubriques 2510 1 – relevant du régime de l'autorisation de la nomenclature des installations classées), située au lieu-dit « Le Bossu » à Quédillac mais souhaite attirer l'attention de la Préfecture sur ses remarques et demande à la Société LAFARGE GRANULATS OUEST de lui transmettre une réponse écrite à ses interrogations.
- ✚ **DÉCIDE** de retenir la proposition du cabinet D2L BETALI pour un montant de 3 990 € H.T concernant le recensement complémentaire des zones humides sur le territoire communal,
- ✚ **RETIENT** la proposition de la SADER de Loudéac pour le raccordement sur réseau France Télécom existant et dépose de 2 portées réseau FT aérien, allée des Rosiers pour un montant de 4 576,77 € H.T
- ✚ **ACCEPTE** la proposition de l'entreprise LEGALAIS Cyril pour le renforcement de la charpente et ses débords, de la chapelle de la Villée, pour un montant de 557,50 € H.T
- ✚ **INSTAURE**, à la majorité, l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les parcelles agricoles exploitées selon un mode de production biologique, pour une période de 5 ans ; applicable l'année qui suit celle au titre de laquelle l'attestation d'engagement d'exploitation suivant le mode de production biologique a été délivrée
- ✚ **APPROUVE** les devis respectifs pour le raccordement du terrain à bâtir, square de la Batiste :
 - VÉOLIA pour la création de branchement eau potable, d'un montant de 589,59 € H.T,
 - ERDF pour l'alimentation de la future construction d'un montant de 1 196,40 € H.T